



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Debits de boissons

Question écrite n° 10235

#### Texte de la question

M Jacques Farran attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur l'opportunit e de creer un CAP de garcon serveur, qui permettrait de repondre a un besoin de formation specifique des personnels des cafes. Le cafe est souvent le premier lieu de contact pour les visiteurs etrangers, avec une ville et une population. Aussi des garcons formes a cette profession ne devraient-ils pas ajouter a la qualite du service offert : tenue, politesse, connaissance technique des vins et alcools et surtout pratique de langues etrangeres, autant d'elements qui justifieraient la creation de ce CAP Il lui demande donc s'il envisage de creer cet enseignement specifique.

#### Texte de la r eponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

#### Donn ees cl es

**Auteur :** [M. Farran Jacques](#)

**Circonscription :** - Union pour la d emocratie fran aise

**Type de question :** Question  crite

**Num ero de la question :** 10235

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Minist ere interrog e :** enseignement technique

**Minist ere attributaire :** enseignement technique

#### Date(s) cl e(s)

**Question publi ee le :** 27 f evrier 1989, page 934